



Association Avicole de Mortain et ses environs

Exposition de MORTAIN

Salle du COSEC, 50140 Mortain

Les 21-22 et 23 Février 2020

Déclaration d'inscription

De M. _____

Adresse complète :

Adresse Mail : _____ @ _____

N° de téléphone : _____

Les animaux seront installés et repris par : la Société
 L'exposant

Droit d'inscription

Cage unité jusqu'à 70x70	____	Unités 3.50 €	= _____ €
Cage supérieure à 70x70	____	Unités 4.00 €	= _____ €
	____	Couples 5.00 €	= _____ €
	____	Volières 8.00 €	= _____ €
	____	Cages d'échange 2.00 €	= _____ €
		Frais de secrétariat	= 6.00 €
		Don pour l'exposition	= _____ €
		TOTAL	= _____ €

Règlement à l'ordre de l'association avicole de Mortain et ses environs

A adresser à Monsieur Heuzé Pierrick « 10 le Calvaire » 50140 Le Neufbourg

Le soussigné déclare accepter toutes les conditions du règlement de l'exposition.

Fait à _____, le _____ Signature :

Les animaux seront amenés, installés et repris par

L'EXPOSANT LA SOCIÉTÉ



NOM :

Prénom :

Faire vos inscriptions dans l'ordre : Volières, Oiseaux ornement, Palmipèdes, Volailles, Lapins, Pigeons et Tourterelles.

Ne consacrer qu'une ligne par lot.

Pour participation aux prix d'élevage, il faut impérativement cocher 8 cases sujets de même race toutes variétés confondues dans la colonne participation au prix d'élevage